

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ Projet de Règlement 249

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté, le 27 mars 2024, le projet de Règlement 249 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé.

Le projet de Règlement 249 a pour but d'autoriser dans l'affectation « Agricole 1a – Dynamique » les usages tels que définis dans le Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ, de régulariser la notion de distance d'implantation des parcs éoliens à 1 kilomètre des périmètres urbains, peu importe la grosseur et la puissance du parc éolien, de modifier le plan sur les zones potentielles d'implantation des éoliennes et d'ajouter un plan sur les zones de contraintes d'implantation des éoliennes.

Les municipalités locales concernées devront modifier leurs règlements d'urbanisme afin d'intégrer ces nouvelles dispositions dans leur réglementation lorsque ces modifications du schéma d'aménagement révisé seront en vigueur.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le mercredi 24 avril 2024 à 13 h 30 à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon au 260-B, rue Saint-Pierre à Saint-Constant pour expliquer le contenu du projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement révisé et pour entendre les représentations des personnes et organismes.

Le projet de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement révisé ainsi que les documents indiquant la nature des modifications que les municipalités locales membres devront entreprendre pour s'y conformer, sont disponibles pour consultation au bureau de chacun des secrétaires-trésoriers ou greffiers des municipalités faisant partie du territoire de la MRC de Roussillon. Ces municipalités sont : Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe. De plus, le projet de règlement peut aussi être consulté au bureau administratif de la MRC au 260, rue Saint-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 4^e jour d'avril 2024.

Gilles Marcoux, MAP
Directeur général et greffier-trésorier